

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, le **jeudi 29 février 2024 à 18 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Gilles CARRÉ, Maire.**

Étaient présents : **Messieurs CARRÉ – BIGUEUR – JEANNIN – CHAUVENET – COLLIN – FRANÇOIS et ZUCCO.**

Mesdames BELORGEY – SIRUGUE – BOULÈRE – DEREY – HUDELLOT et LAMIA.

Absent : **Monsieur KOHUT.**

Procuration de : **Madame QUÉTIER à Monsieur JEANNIN.**

Secrétaire de séance : **Madame Stéphanie HUDELLOT.**

RÉEXAMEN DE LA PROPOSITION DE FUSION DES ÉCOLES DE COUCHEY.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la dernière réunion de l'assemblée délibérante, en date du 15 février 2024, cette question avait fait l'objet d'un **avis défavorable de la part des élus**, par 5 voix contre, 2 voix pour et 7 abstentions.

Aussi, à la demande d'un certain nombre de conseillers, qui considéraient ne pas avoir été suffisamment informés sur le sujet, et du corps enseignant des écoles de Couchey, ce point est de nouveau soumis aux conseillers.

Monsieur le Maire donne lecture des arguments transmis par l'équipe enseignante, en faveur de la fusion, qui sont les suivants :

« Apprenant le départ en retraite de la directrice de l'école maternelle, l'équipe enseignante s'est interrogée à propos d'un projet de fusion des deux écoles de Couchey. Plusieurs aspects sont apparus intéressants pour nos écoles.

Les enseignantes des deux écoles travaillent en étroite collaboration. Des projets pédagogiques sont menés conjointement entre les classes d'élémentaire et de maternelle.

De plus, des temps forts sont organisés en commun : une journée handisport, une fête de fin d'année et un spectacle comme en 2023, des olympiades...

L'école est dynamisée par ces échanges et ces collaborations. Les élèves en ressentent les bénéfices. Depuis plusieurs années, les conseils d'école ont lieu en commun également. Tout cela n'est pas obligatoire et pourrait s'arrêter ou ralentir si le successeur de Madame Nouri-Kermani n'avait pas la même vision.

En fusionnant l'école maternelle et l'élémentaire, nous nous assurons de conserver cette dynamique à laquelle nous tenons.

La fusion des deux écoles permettrait d'avoir un seul directeur. Dans une école à 5 classes, les directeurs sont déchargés 1 jour par semaine.

Un interlocuteur unique pourrait consacrer un jour par semaine à la direction de l'école, au lieu d'une journée toutes les trois semaines. Cela permettrait à la direction, une plus grande disponibilité et une meilleure réactivité pour les échanges avec les familles, la commune et les différents partenaires.

La fusion nous paraît également cohérente concernant la proximité des bâtiments de l'élémentaire et de maternelle.

En ce qui concerne la question d'une éventuelle fermeture due à la fusion, sachant que, par le passé, des fusions avaient pu entraîner une

fermeture de classe plus rapide, nous avons souhaité rencontrer Madame Meunier, Inspectrice de l'Éducation Nationale. En effet, nous ne souhaitons pas que ce projet mette en péril une classe de nos écoles. Nous avons interrogé Madame l'Inspectrice dans ce sens. Après avoir étudié les effectifs pour les rentrées à venir, nous nous sommes aperçues qu'en septembre 2025, la maternelle compterait 29 élèves. La question de la fermeture se poserait en effet. Madame l'Inspectrice nous a expliqué que la fusion n'influencerait pas la fermeture de classe. Même si les deux écoles restaient séparées administrativement, une classe risquerait une fermeture si 29 élèves étaient comptés de la petite section à la grande section de maternelle. Madame Meunier nous a informé que dans certaines écoles, il arrivait que des élèves de grande section soient rattachés à l'élémentaire en classe de GS-CP lorsque c'est nécessaire lors d'une baisse d'effectifs suivie d'une fermeture en maternelle. Cela peut avoir lieu même sans fusion. Madame Meunier nous a affirmé que la fusion des deux écoles n'aura pas d'incidence sur la fermeture ou non d'une classe.

Seule la baisse des effectifs provoquerait cela. Cependant, de nouvelles inscriptions peuvent survenir et l'école pourrait conserver ses 5 classes.

Dans le cas où il n'y aurait pas de fusion et que la classe de maternelle venait à fermer, le poste du directeur serait protégé et c'est celui d'Agnès Mongin qui fermerait. Après 25 ans de d'enseignement et d'implication pour la maternelle de Couchey, elle devrait partir pour une autre école. En cas de fusion, si une fermeture avait lieu, c'est le dernier enseignant arrivé sur l'école (en septembre 2024) qui quitterait l'école.

*Pour toutes ces raisons nous espérons la fusion des deux écoles. Nous avons étudié le projet sous différents aspects, nous avons interrogé nos hiérarchies. **Il nous semble profitable pour tous.** »*

Monsieur Zucco fait cependant remarquer que, du point de vue de l'Éducation Nationale, le regroupement d'une école sur 5 classes ne représente plus le même pourcentage d'élèves que sur 2 écoles avec 3 classes + 2 classes, et qu'en tout état de cause, le problème de la conservation de la direction par la directrice actuelle, n'est malgré tout, pas garanti.

Madame Nouri-Kermani, directrice de l'école maternelle, invitée à s'exprimer, précise que Couchey attire beaucoup de dérogations, ce qui ne permet pas de prévoir précisément les effectifs futurs.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 votes pour), **émet un avis favorable au projet de fusion des deux écoles de Couchey**, et charge le Maire d'en informer Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Séance levée à 18 heures 55.